

RENTREE DES ELEVES

Rentrée de tous les 6^{èmes} :

Lundi 1 septembre 2025 : 8h30 à 11h30* et de 13h00 à 16h00 (sortie unique)

- ✚ Les responsables légaux des élèves de 6e sont autorisés à entrer dans le collège, pour accompagner leur enfant jusqu'à l'appel des élèves.
- ✚ L'appel se réalisera à **8h30**, dans la cour, devant l'entrée principale du hall (si conditions météo favorables). Les responsables légaux seront invités à quitter le collège à l'issue de l'appel.
- ✚ Après l'appel, les élèves iront en cours sous la conduite de leur professeur(e) principal(e). Les élèves resteront avec leur professeur principal (distribution des emplois du temps, des carnets de correspondance, des manuels scolaires, de documents officiels, visite de l'établissement, CDI...)

! es élèves doivent être impérativement en possession d'une photo d'identité pour le carnet de correspondance.

- ✚ Il est inutile que les élèves apportent l'intégralité des fournitures scolaires, d'autant plus que seront remis les manuels scolaires au cours de la journée. Les élèves sont donc invités à n'apporter que le nécessaire pour écrire (trousse avec stylos, un cahier, l'agenda, règle)

***Demi-pension obligatoire pour les élèves demi-pensionnaires**

Mardi 2 septembre 2025 : début des cours suivant les emplois du temps.

Des réunions d'informations à destination des responsables légaux sont prévues par niveaux, début septembre. Les informations complémentaires relatives à ces réunions de rentrée, seront diffusées par la suite, par les moyens de communication du collège (ENT, site internet, Pronote)